

environnementales. Les instituts nationaux ont conduit une bonne partie de leurs récents travaux de recherche en association avec le secteur privé, les universités et d'autres administrations publiques, dont celles de pays étrangers.

Sur la scène internationale, le Canada s'est livré activement au transfert de technologie à d'autres pays comme la Chine, le Mexique et le Chili. Les initiatives prises ont été, entre autres, des missions commerciales consacrées à l'environnement, des protocoles d'entente bilatéraux, et d'autres initiatives et liens institutionnels. Le Canada a fait profiter de son expertise en matière de règlements et de politiques sur l'environnement ainsi que de programmes techniques à plusieurs pays en développement aux termes de l'Initiative internationale de gestion de l'environnement, qui est partie intégrante de la SICE. Dans le même ordre d'idées, le CRDI exploite un programme permanent sur les technologies durables, dont le siège est en Asie, qui facilite la mise au point, la diffusion et l'adoption de technologies de production moins polluantes. L'ACDI supervise bon nombre des programmes internationaux du Canada liés à la technologie.

Produits et réseaux de l'information

Le Canada a mis au point des procédés autorisant le transfert de technologie ainsi que l'accès à l'information sur la technologie. Des réseaux informatisés ont été construits pour faciliter l'échange d'information.

À titre d'exemples de produits et de réseaux de l'information, citons :

- ENV-I-NET, un babillard électronique en direct, qui diffuse de l'information sur les technologies de l'environnement et sur les priorités des pays en développement qui bénéficieront d'un financement d'organisations financières multilatérales et internationales.
- Solutions environnementales canadiennes, un outil multimédia, orienté vers le fournisseur, qui offre aux sociétés canadiennes l'occasion d'utiliser leurs technologies, leurs produits et leurs services dans l'intérêt des pays en développement et des économies en transition.

Défis et prochaines étapes

Le Canada a accompli de grands progrès dans les domaines de la promotion, de la facilitation et du financement de l'accessibilité et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement, tout en protégeant la propriété intellectuelle et en adhérant à des pratiques commerciales loyales. Pour l'avenir, il faut préserver et renforcer la créativité, la motivation et l'esprit de partenariat qui ont conduit à l'élaboration de cette infrastructure. De toute urgence, il faut accélérer le transfert de technologies de l'environnement rentables et novatrices vers les pays en développement et les pays en transition vers l'économie de marché. Les entreprises et les institutions privées, du Canada et des pays bénéficiaires, joueront un rôle déterminant dans la concrétisation de cet objectif.

Le Canada est l'un des chefs de file dans l'avancement des sciences atmosphériques grâce auxquelles on pourra faire comprendre à la population mondiale ce qu'est l'amincissement de la couche d'ozone. La signature du Protocole de Montréal interdisant les substances destructrices de l'ozone marque une étape importante des démarches effectuées par le Canada pour obtenir l'engagement de pays du monde entier à résoudre ce problème planétaire. Grâce au Protocole, l'industrie canadienne de l'environnement a élaboré et commercialisé avec succès plusieurs technologies novatrices d'avant-garde qui permettent soit de récupérer et de recycler les CFC déjà en usage ou de produire des matériaux de remplacement sans CFC. Les technologies vertes et le savoir-faire qui s'y rattache permettent de combler les lacunes entre la compréhension d'un problème mondial et les mesures à prendre pour parvenir à des résultats.